



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 170-4 (PLAN D'URBANISME)

Est par la présente donnée que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle déposera un nouveau projet de règlement 170-4 concernant le plan d'urbanisme numéro 170 lors de la séance ordinaire du **8 juin 2026**.

Nature et effets :

- Assurer la concordance aux règlements de la MRC des Jardins-de-Napierville numéro Urb-205-20-205.
 - Ajout du paragraphe 1 de la partie 4 'Autres enjeux d'aménagements' intitulé 'Les contraintes naturelles', page 45 ;
 - Ajout d'un paragraphe de la section 'Les usages non agricoles en zone agricole' intitulé 'Le Parc Safari', page 16 ;
 - Ajout de la carte intitulé 'La localisation de l'affectation « Jardin zoologique », spécifique au Parc Safari à l'annexe, page 104 ;
 - Ajout de la carte intitulé 'Localisation des milieux humides et hydriques dans l'affectation Jardin zoologique' à l'annexe, page 105;
 - Ajout de la carte intitulé 'Localisation des milieux humides et hydriques dans l'affectation Jardin zoologique' à l'annexe, page 105;
 - Abroger et remplacer le paragraphe de la section 'Les affectations du sol et les densités' intitulé 'l'affectation récréative intensive', page 42;
 - Ajout d'un paragraphe de la section 'Les affectations du sol et les densités' intitulé 'Jardin zoologique', page 40;
 - Ajout d'une fonction et modification d'une autre existante de la section 'La description des fonctions' intitulé 'Hébergement commercial et Jardin zoologique', page 83-84. L'ajout s'insère dans l'ordre alphabétique logique de la liste des fonctions;
 - Ajout d'une section et paragraphe intitulé 'Définition supplémentaire particulière', page 106;
 - Ajout d'une section et tableau 'Tableau des fonctions autorisés par affectation' page 105;
 - Ajout d'une section et paragraphe intitulé 'Milieux humides et hydriques (cadre particulier)', page 107-109;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion est publié sur le babillard municipal et sur internet. (A-19.1, art.126);

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 8 juin 2026 à 19 heures, le conseil municipal devra adopter le projet de règlement numéro 170-4.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à sleblanc@mun-sbd.ca.

Donné à Saint-Bernard-de-Lacolle, ce 2^e jour du mois de juin 2026.

Stéphanie Leblanc

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Stéphanie Leblanc, à Saint-Bernard-de-Lacolle, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville à l'extérieur ainsi que sur le site internet de la Municipalité, endroits désignés par le règlement 211.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 2^e jour du mois de juin 2026.

Stéphanie Leblanc

Directrice générale et greffière-trésorière